

## **MENACES SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE**

**Jacques Hoarau, Michel Maric, Dominique Sagot-Duvauroux**

**La Découverte** | « **Mouvements** »

2005/1 n° 37 | pages 5 à 7

ISSN 1291-6412

ISBN 2707145173

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-mouvements-2005-1-page-5.htm>  
-----

!Pour citer cet article :

-----  
Jacques Hoarau *et al.*, « Menaces sur la diversité culturelle », *Mouvements* 2005/1 (n° 37),  
p. 5-7.

DOI 10.3917/mouv.037.0005  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## DOSSIER

# Menaces sur la diversité culturelle

**A** lors que durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, la loi américaine autorisait le piratage des œuvres littéraires au nom de la défense de l'identité culturelle américaine, les États-Unis sont aujourd'hui les principaux promoteurs de l'élargissement des droits de propriété intellectuelle dans le monde et les principaux opposants à l'introduction d'une exception culturelle dans les négociations commerciales mondiales. Alors que les marchés culturels n'ont jamais offert une telle diversité d'œuvres, les consommations se concentrent sur une extrême minorité d'entre elles. Alors que les évolutions technologiques contribuent à réduire de façon très substantielle les coûts de production et de diffusion des œuvres grâce au numérique et à Internet, ce qui en principe favorise la concurrence en réduisant les barrières à l'entrée, les marchés culturels n'ont jamais été aussi concentrés : une poignée de groupes multimédia multinationaux contrôlent ainsi l'essentiel de ce que l'on appelle la culture mondialisée. Alors que la France est l'un des pays les plus actifs dans la défense d'une exception culturelle, elle confie ses propres industries culturelles à des entreprises d'armements (Lagardère, Dassault) ou de travaux publics (Bouygues) dont la croissance dépend directement des contrats publics, avec tous les conflits d'intérêts que cela peut engendrer. Enfin, alors que la culture américaine

est sans doute la plus diffusée dans le monde (le cinéma américain représente par exemple 72 % du marché européen du film), les américains ont très peu accès à la culture du monde et apparaissent sous cet angle comme les premières victimes de la mondialisation.

Cette année 2005 sera cruciale en matière de diversité culturelle. C'est celle de la négociation au sein de l'Unesco, d'une Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. Il ne s'agit, rien moins, que d'éviter de faire de la culture un objet de négociation commerciale. Les États-Unis ont, en effet, bien compris que dans le cadre de négociations bilatérales, notamment avec des pays pauvres, il leur était facile d'échanger soutiens politiques et économiques contre une libéralisation des échanges culturels au risque d'étouffer la création nationale. Mais que pèsent les industries culturelles d'un pays pauvre contre des aides à l'agriculture ou à l'acier ou contre une protection militaire ?

Pourtant, dans la défense d'une culture diversifiée, il se joue beaucoup plus que des parts de marchés ou que l'équilibre des balances commerciales. Les produits culturels sont des biens symboliques qui transmettent d'individu à individu, de génération à génération, de région à région, des graines d'identité, des pousses de savoirs, des germes d'imagination qui, au bout du compte, forment et développent le patrimoine de l'humanité.

Ce dossier propose des regards singuliers de chercheurs, de professionnels ou d'hommes politiques sur la question de la diversité culturelle. Il est structuré en trois grandes parties.

La première partie propose une série d'analyses sur la question de la diversité culturelle. Françoise Benhamou et Stéphane Vibert s'inquiètent des ambiguïtés du concept même de diversité culturelle et des conséquences de cette ambiguïté sur la définition de politiques et d'outils de défense de cette diversité. Dominique Sagot-Duvaurox, rappelle que le débat n'est pas nouveau et qu'au temps pas si ancien où l'Europe dominait économiquement et culturellement le monde, les États-Unis défendaient farouchement leur exception culturelle, laissant entendre que tout est rapport de force. Brian Holmes, en faisant « trois propositions pour une véritable démocratie », en appelle à un débat à grande échelle sur le bien-fondé des régimes de propriété en vigueur.

La deuxième partie présente des initiatives institutionnelles pour défendre la diversité des cultures. Jean-Michel Baer montre que les

grands axes du texte en négociation à l'Unesco s'inspirent de la politique conduite par l'Union européenne depuis quinze ans. Jean-Louis Sagot-Duvaurox souligne la façon dont les collectivités locales, à travers l'agenda 21 culture, se sont emparées des politiques culturelles comme dimension centrale de leur action, ainsi qu'en témoigne l'action de Hervé Bramy au sein du Conseil général de Seine-Saint-Denis. Enfin, Pascal Rogard rend compte de l'action des coalitions pour la défense de la diversité culturelle dans la négociation de la convention de l'Unesco.

La troisième partie expose quelques expériences conduites par des professionnels pour la diversité culturelle. À travers son expérience angevine et européenne, Claude-Éric Poiroux explique qu'il est possible de conduire une politique réussie de programmation diversifiée dans le domaine du cinéma, à condition d'en avoir la volonté et de disposer d'incitations financières appropriées. Blonba, entreprise culturelle malienne, témoigne de la nécessité de s'appuyer prioritairement sur le marché intérieur africain si l'on souhaite préserver l'autonomie et la spécificité de la culture des pays de ce continent. Christopher Yggdre insiste, à travers l'expérience de la coopérative Co-errances, sur la nécessité de mettre en place des réseaux de distribution indépendants des grands groupes culturels si l'on souhaite faire prévaloir les logiques artistiques sur les logiques financières. Le dossier s'achève par un entretien avec François Ribac, qui permet de poser, à travers les objets et les collectifs culturels, un regard en relief sur les paradoxes de la diversité culturelle.

Sans avoir aucunement la prétention de cerner toutes les dimensions du sujet, il s'agit ici de montrer qu'au-delà des menaces réelles que la mondialisation des échanges fait planer sur la diversité culturelle, il existe de nombreuses initiatives militantes, institutionnelles et même marchandes qui résistent à la standardisation des contenus et des goûts, que la défense de la diversité culturelle est affaire de tous et que les politiques institutionnelles de préservation de la diversité n'émergent et n'aboutissent que si elles s'appuient sur des initiatives civiques fortes. Il est donc urgent que les citoyens s'approprient ce débat. Puisse *Mouvements* y contribuer !

Dossier coordonné par JACQUES HOARAU,  
MICHEL MARIC et DOMINIQUE SAGOT-DUVAUROUX